

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00471 Numéro SIREN : 800 674 921 Nom ou dénomination : 3 A GARAPEN

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2019 sous le numéro de dépôt 1966

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A GARAPEN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4 RUE DE LA BATARDIERE		44690 LA HAIE FOUASSIERE Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 80067492100013		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13/10/2018	
		N-1 13/10/2017	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété *		Immobilitations :	
		Stocks :	
		Créances :	

Déposé au Greffe
le 30 JAN. 2019
sous le N° 1966
RCS N° 148471

Par copie certifiée
conforme à l'original

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A GARAPEN

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10....000.....)	DA 10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 145 344	30 103
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (24 699)	144 830
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 131 645	185 933
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 99 432	129 216
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 68 979	10 124
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 21 765	11 449
	Dettes fiscales et sociales	DY 103 873	35 822
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 76 464	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 370 513	186 612
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 502 158	372 545
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 304 862	186 612
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A GARAPEN

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	1 154
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	336 968	FH	5 170	FI	342 138
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	336 968	FK	5 170	FL	342 138
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 356
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 388
	Autres produits (1) (11)					FQ	30
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	347 912
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	135 567
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 362
	Salaires et traitements*					FY	252 579
	Charges sociales (10)					FZ	55 012
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations				GA	3 333
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
						GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 231
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	453 083
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(105 172)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	84 767
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	39
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	84 767
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 511
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	4 511
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	80 256
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(24 915)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A GARAPEN

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	340		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		87 823	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	340	87 823	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	124		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		87 823	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	124	87 823	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	216		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		4 765	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	433 019	566 931	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	457 718	422 101	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(24 699)	144 830	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 388	11 305	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 085			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES ET PENALITES		124			
PRODUITS EXCEPTIONNELS				340	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A GARAPEN										Néant ☐			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/04/2017					et clos le : 31/03/2018					Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	342 138		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	342 138		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	30		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF	1 356		
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	1 385		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	96 265		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 231		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	97 495		
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	246 028		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	246 028		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	342 138		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	6		
Période de référence					GY	01/04/2017		GZ		31/03/2018			
Date de cessation							HR						
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										YP	6		
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

3 A GARAPEN

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 4 rue de la Batardière

44690 HAIE-FOUASSIERE

800 674 921 RCS NANTES

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 mars 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des deux derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 342 138 € contre 346 170 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 1.16 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 453 082 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 3 333 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 241 969 € à 307 591 €, soit une progression de 27.12 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 6 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -105 172 € contre 33 325 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 415.59 %.

Le résultat financier, d'un montant de 80 256 €, contre 116 270 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -22 589 €, contre 149 595 € au 31 mars 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 216 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -24 699 €, représentant 7.22 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -117.05 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 144 830 €, soit 41.84 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour les deux derniers exercices.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu **(tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner					
Montant total HT des factures concernées	62	264	281	1327	80	1952		68048	0	0	0	68048	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0.05	0.19	0.21	0.98	0.06	1.44	Ne pas renseigner						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner							19.89	0	0	0	19.89	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													

Montant total des factures exclues		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

		Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant cumulé des factures concernées HT		10705	5641	12918	67324	96588		12674	3000	0	12506	28181
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année		7.90	4.16	9.53	49.66	71.25	Ne pas renseigner					
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner							3.70	0.88	0	3.66	8.24
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												

Montant total des factures exclues		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de 24 699 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »..... 24 699 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

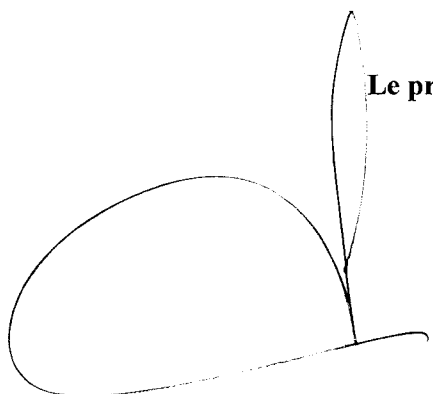
Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes prend acte que trois conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, ont été conclues au cours de l'exercice écoulé à savoir :

- La **SAS 3A GARAPEN** et la **SCI AVENIR DES 3A** conclusion d'un bail commercial pour un montant de **42 000 € HT** annuel
- Un contrat de sous-location immobilier entre la **SAS 3A GARAPEN** et la **SAS AGEF** pour un montant de **14 700 € HT** annuel situé au **4 rue de la Batardière 44690 LA-HAIE-FOUASSIERE**
- Un contrat de sous-location immobilier entre la **SAS 3A GARAPEN** et la **SAS AGCV** pour un montant de **23 100 € HT** annuel situé au **4 rue de la Batardière 44690 LA-HAIE-FOUASSIERE**

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.


Le président

3 A GARAPEN

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 4 rue de la Batardière

44690 HAIE-FOUASSIERE

800 674 921 RCS NANTES

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 30 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,

et le trente septembre, à dix-neuf heures trente minutes,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur **Pascal LESCLOUPE** préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que Monsieur **Jean-Marie Belle**, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31 mars 2018**,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président et au directeur général,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Non remplacement de commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **31 mars 2018** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2018, s'élevant à **24 699 €**, de la manière suivante :

- Au compte « Report à Nouveau »	24 699 €
--	-----------------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes prend acte que trois conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, ont été conclues au cours de l'exercice écoulé à savoir :

- La SAS 3A GARAPEN et la SCI AVENIR DES 3A conclusion d'un bail commercial pour un montant de **42 000 € HT** annuel
- Un contrat de sous-location immobilier entre la SAS 3A GARAPEN et la SAS AGEF pour un montant de **14 700 € HT** annuel situé au **4 rue de la Batardière 44690 LA-HAIE-FOUASSIERE**
- Un contrat de sous-location immobilier entre la SAS 3A GARAPEN et la SAS AGCV pour un montant de **23 100 € HT** annuel situé au **4 rue de la Batardière 44690 LA-HAIE-FOUASSIERE**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

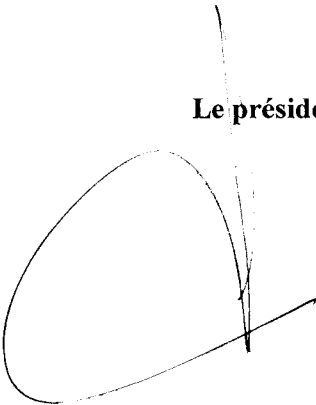
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.

SAS 3 A GARAPEN
4 rue de la Batardière
44690 LA HAIE FOUASSIERE

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2018

SAS 3 A GARAPEN
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/03/2018

Aux associés de la société SAS 3 A GARAPEN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 3 A GARAPEN relatifs à l'exercice clos le 31/03/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous vous précisons que votre société n'était pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/03/2017. Ainsi, les comptes de l'exercice clos le 31/03/2017 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

- *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés de la correcte valorisation des titres de participation et notamment de l'absence de provision à effectuer.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Monsieur Pascal LESCLOUPE, Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour

fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Olonne sur Mer, le 16 novembre 2018

Jean-Marie BELLE
Commissaire aux Comptes



BILAN ET ANNEXE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 070	805	265	536	271	50.62
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	10 885	5 656	5 229	4 993	236	4.72
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	205 677		205 677	205 677		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	51		51	51		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 720		5 720	620	5 100	822.58
	Total II	223 403	6 461	216 941	211 877	5 064	2.39
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	217 854		217 854	113 865	103 989	91.33
	Autres créances	51 550		51 550	2 323	49 226	NS
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	15 813		15 813	44 208	28 395	64.23
	Charges constatées d'avance (3)				271	271	100.00
	Total III	285 216		285 216	160 667	124 549	77.52
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	508 619	6 461	502 158	372 545	129 613	34.79

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

5 720

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2018	Exercice N-1 31/03/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	145 344	30 103	115 241	382.83
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	24 699	144 830	169 529	117.05
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	131 645	185 933	54 288	29.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	99 333	129 144	29 811	23.08
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	99	72	28	38.52
	Concours bancaires courants	68 979	10 124	58 855	581.35
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 765	11 449	10 315	90.09
	Dettes fiscales et sociales	103 873	35 822	68 050	189.97
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	76 464		76 464	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	370 513	186 612	183 901	98.55
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		502 158	372 545	129 613	34.79

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

304 862 186 612

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1 31/03/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises				1 154		1 154	100.00
Production vendue de biens							
Production vendue de services	336 968	5 170	342 138	345 016		2 878	0.83
Chiffre d'affaires NET	336 968	5 170	342 138	346 170		4 032	1.16
Production stockée							
Production immobilisée			1 356			1 356	
Subventions d'exploitation			4 388	11 305		6 917	61.18
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			30	6		24	402.53
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			347 912	357 480		9 569	2.68
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			135 567	76 003		59 564	78.37
Impôts, taxes et versements assimilés			5 362	3 129		2 233	71.37
Salaires et traitements			252 579	212 474		40 105	18.88
Charges sociales			55 012	29 495		25 517	86.51
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 333	3 050		283	9.28
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 231	5		1 226	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			453 083	324 155		128 928	39.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			105 172	33 325		138 497	415.59
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2018 12	31/03/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	84 767	121 588	36 821	30.28
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		39	39	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	84 767	121 627	36 860	30.31
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 511	5 358	847	15.81
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 511	5 358	847	15.81
2. Résultat financier (V-VI)	80 256	116 270	36 013	30.97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 915	149 595	174 510	116.66
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	340		340	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		87 823	87 823	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	340	87 823	87 483	99.61
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	124		124	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		87 823	87 823	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	124	87 823	87 699	99.86
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	216		216	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		4 765	4 765	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	433 019	566 931	133 912	23.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	457 718	422 101	35 617	8.44
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	24 699	144 830	169 529	117.05

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel le crédit d'impôt CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) relatif à l'année civile 2017 pour un montant de 4 532 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 289 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 4 532 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	4 532
Total	4 532

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 070		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 587		3 297
TOTAL	7 587		3 297
Autres participations	205 677		
Autres titres immobilisés	51		
Prêts, autres immobilisations financières	620		5 100
TOTAL	206 348		5 100
TOTAL GENERAL	215 005		8 397

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 070	1 070
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 885	10 885
TOTAL			10 885	10 885
Autres participations			205 677	205 677
Autres titres immobilisés			51	51
Prêts, autres immobilisations financières			5 720	5 720
TOTAL			211 448	211 448
TOTAL GENERAL			223 403	223 403

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	534	271		805
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 594	3 062		5 656
TOTAL	2 594	3 062		5 656
TOTAL GENERAL	3 128	3 333		6 461

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	271				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 062				
TOTAL	3 062				
TOTAL GENERAL	3 333				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 720	5 720	
Autres créances clients	217 854	217 854	
Impôts sur les bénéfices	9 296	9 296	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 632	13 632	
Divers état et autres collectivités publiques	1 289	1 289	
Groupe et associés	26 837	26 837	
Débiteurs divers	496	496	
TOTAL	275 123	275 123	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Commissariat aux Comptes
Allée de la Meilleraie
34100 OLONNE SUR MER

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 723	2 723		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	96 710	31 058	65 652	
Fournisseurs et comptes rattachés	21 765	21 765		
Personnel et comptes rattachés	11 576	11 576		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 273	28 273		
Taxe sur la valeur ajoutée	44 702	44 702		
Autres impôts taxes et assimilés	1 982	1 982		
Groupe et associés	86 318	86 318		
Autres dettes	76 464	76 464		
TOTAL	370 514	304 862	65 652	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 935			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	1 000			1 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	136 464
Autres créances	1 289
Total	137 753

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 723
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	588
Dettes fiscales et sociales	2 402
Autres dettes	76 464
Total	82 177

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				95 272	95 272
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				5 443	5 443
- exercice				28 787	28 787
Total				34 230	34 230
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				30 177	30 177
- entre 1 et 5 ans				35 705	35 705
Total				65 882	65 882

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

SAS 3 A GARAPEN
4 rue de la Batardière
44690 LA HAIE FOUASSIERE

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 mars 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions intervenues au cours de l'exercice :

Convention conclue avec la société AVENIR DES 3 A :

Un bail commercial portant sur des locaux commerciaux situés 4 rue de la Batardière 44690 LA HAIE FOUASSIERE a été conclu au cours de l'exercice écoulé entre la SCI AVENIR DES 3 A et la SAS 3 A GARAPEN pour un loyer d'un montant de 42 000€ HT annuel.

Convention conclue avec la société AGEF :

Un contrat de sous-location portant sur des locaux commerciaux situés 4 rue de la Batardière 44690 LA HAIE FOUASSIERE a été conclu au cours de l'exercice écoulé entre la SAS 3 A GARAPEN et la SAS AGEF pour un loyer d'un montant de 14 700€ HT annuel.

Convention conclue avec la société AGCV :

Un contrat de sous-location portant sur des locaux commerciaux situés 4 rue de la Batardière 44690 LA HAIE FOUASSIERE a été conclu au cours de l'exercice écoulé entre la SAS 3 A GARAPEN et la SAS AGCV pour un loyer d'un montant de 23 100€ HT annuel.

Fait à OLONNE SUR MER,
le 16/11/2018
Jean-Marie BELLE
Commissaire aux Comptes

